

## Epidémie de Covid-19 Flashinfo n°4 (30 avril 2020) Reprise des parloirs familles

*À partir du 11 mai, les parloirs familles vont reprendre progressivement, dans le respect de règles sanitaires strictes.*

■ Le déconfinement en métropole et outre-mer va se faire progressivement à partir du 11 mai, en fonction notamment de la situation sanitaire de chaque département ; le Premier ministre a par ailleurs annoncé une seconde étape du déconfinement le 2 juin.

■ Dans ces conditions, les parloirs vont reprendre dans la semaine du 11 mai en respectant des mesures sanitaires strictes pour assurer la protection de tous, sous le contrôle des chefs d'établissement :

- dans un premier temps, les parloirs seront limités à un seul visiteur par détenu et l'apport du linge ne sera pas possible : ces mesures de précaution seront réévaluées le 2 juin ;

- vos proches et vous-même devrez respecter strictement les mesures barrière : se laver les mains avant le parloir, tousser et éternuer dans son coude, respecter une distance suffisante, éviter tout contact physique (embrassade, accolade...);

- le port du masque sera obligatoire pour tous les visiteurs dès l'entrée de l'établissement, afin de maintenir un niveau de protection maximal contre le virus en détention.

➡ Pour préparer la reprise des parloirs, les réservations rouvriront le 7 mai par téléphone ou sur Internet (Numérique en détention), puis aux bornes lors du déconfinement.

Des informations complémentaires vous seront apportées dans les jours qui viennent.